

Eric Dupond-Moretti saisi du cas de Julian Assange

Une association souhaite que le ministre de la justice offre l'asile politique au fondateur de WikiLeaks



Eric Dupond-Moretti (en veston noir), lors d'une conférence de presse sur Julian Assange, à Paris, le 20 février. FRANÇOIS GUILLOT/AFP

Le ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti, a été sollicité pour prendre position sur la situation de Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks. L'association de défense des détenus Robin des lois, elle-même en relation étroite avec John Shipton, le père de M. Assange, a déposé, lundi 17 août, au ministère de la justice, un courrier à l'attention du garde des sceaux pour demander que « l'Etat français prenne l'initiative de proposer à Julian Assange l'asile politique ». Selon cette lettre, dont *Le Monde* a pu consulter une copie, « les conditions politiques et juridiques sont semblables-t-elles réunies pour qu'un tel statut puisse bénéficier au prisonnier politique le plus connu au monde actuellement ».

Arrêté par la police britannique en avril 2019 après avoir passé sept années reclus dans l'ambassade d'Equateur à Londres, Julian Assange est incarcéré dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, destinée notamment aux terroristes. Une détention maintenue dans le cadre d'une demande d'extradition des Etats-Unis, qui l'accusent d'espionnage. Certains documents secrets révélés par WikiLeaks en 2010 concernaient des bavures et des exactions de l'armée américaine en Afghanistan et en Irak pendant les guerres de l'après-11 septembre 2001.

Il se trouve que M. Dupond-Moretti a plaidé en février pour un tel asile politique, notamment au nom de la liberté de la presse.

C'était dans sa vie d'avocat, qu'il a quittée depuis sa nomination au gouvernement, le 6 juillet. Il avait rencontré cet hiver M. Assange dans sa prison londonienne et venait d'intégrer, avec son associé Antoine Vey, l'équipe internationale d'avocats qui entoure cet Australien aujourd'hui âgé de 49 ans.

« Une triple opportunité »

Lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 20 février dans les locaux de Reporters sans frontières, en présence de John Shipton et de Baltasar Garzon, l'ancien juge espagnol également membre de l'équipe de défense de M. Assange, M. Dupond-Moretti avait annoncé une initiative pour demander à la France de lui accorder l'asile politique. « Nous allons demander à rencontrer le président de la République dans les jours qui viennent, pour ne pas dire dans les heures qui viennent », avait notamment déclaré celui qui est aujourd'hui ministre de la justice.

« Les cent soixante quinze ans de prison qu'on lui promet aux Etats-Unis sont une peine indigne, insupportable, contraire à l'idée que l'on peut tous se faire des droits de l'homme », avait-il insisté. M. Assange est poursuivi pour 18 chefs d'accusation aux Etats-Unis. M. Dupond-Moretti avait souligné que l'Australien est légitime pour adresser une telle demande à la France puisqu'il y a vécu de 2007 à 2010 et que « son deuxième enfant, toujours mineur, et la maman de cet enfant sont de nationalité française et résident en France ». Interrogé par *Le Monde*,

M. Dupond-Moretti a plaidé en février pour un tel asile politique, notamment au nom de la liberté de la presse

le père de M. Assange a répondu, mardi 18 août, n'avoir eu aucune nouvelle sur d'éventuelles démarches engagées en France depuis les annonces du 20 février. L'actuel ministre de la justice n'est bien sûr pas tenu par les positions qu'il a prises dans le passé pour le compte de ses clients. Antoine Vey a racheté les parts de son ex-associé dans leur cabinet et a repris ses clients.

Emmanuel Ludot, avocat de Robin des lois et signataire de la lettre au ministre de la justice, ne tire d'ailleurs pas argument de cette prise de parole publique de l'ex-ténor des cours d'assises. L'association, emmenée par son délégué général François Korber,

cherche à « profiter d'une fenêtre de tir idéale avec une triple opportunité, diplomatique, politique et juridique », détaille l'avocat. « M. Assange a révélé l'envers du décor d'une Amérique va-t-en-guerre relevant d'une époque révolue, il ne représente plus le même enjeu pour les Etats-Unis d'aujourd'hui », observe-t-il.

Hasard du calendrier, Donald Trump a annoncé samedi 15 août lors d'une conférence de presse qu'il allait « jeter un œil très sérieusement » sur une possible grâce d'Edward Snowden. Le président américain avait pourtant qualifié quelques années plus tôt de « traître total » cet ancien employé du renseignement, également inculpé pour espionnage.

Compte à rebours du Brexit

Sur le plan politique, accorder l'asile à M. Assange « serait pour le président de la République une initiative magnifique en faveur des droits de l'homme qui serait saluée dans le monde entier », estime l'avocat de Robin des lois. Indépendamment des procédures classiques de demande d'asile devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), le

chef de l'Etat peut accorder un tel statut. L'article 53-1 de la Constitution prévoit en particulier que « les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ».

Sur le plan juridique, le compte à rebours du Brexit est engagé. Le règlement de Dublin et le régime européen de l'asile ne s'appliquent plus au Royaume-Uni au-delà du 31 décembre. « Si un pays européen accorde aujourd'hui l'asile à M. Assange, la protection subsidiaire s'applique et les autorités britanniques ne pourront pas l'extrader, même si le tribunal de Londres l'ordonnait », explique M^e Ludot. L'examen de la demande d'extradition par la Woolwich Crown Court de Londres a commencé le 24 février par quatre jours d'audience. Il devait se poursuivre en mai avec l'audition des témoins, mais en raison de la crise liée au Covid-19, l'audience ne reprendra que le 7 septembre.

« Le garde des sceaux ne peut pas interférer dans des procédures de demande d'asile qui relèvent de la responsabilité d'un organisme indépendant, l'Ofpra », fait savoir le cabinet du ministre.

La proposition de rencontre sera néanmoins « étudiée ». En juillet 2015, sollicité par Julian Assange au moyen d'une lettre ouverte publiée dans *Le Monde* dans laquelle ce dernier affirmait que sa vie était « en danger », le président François Hollande avait rejeté sa demande d'asile. « La situation de M. Assange ne présente pas de danger immédiat. Il fait en outre l'objet d'un mandat d'arrêt européen », avait justifié l'Elysée. Ce mandat avait été émis par la Suède, pour une affaire désormais classée sans suite.

Au cas où Emmanuel Macron déciderait d'accorder un tel asile, Robin des lois cherche déjà le moyen de sécuriser dans le temps une décision politique réversible, comme l'a montré le précédent de l'Italien Cesare Battisti, protégé sous François Mitterrand puis promis à l'extradition sous Jacques Chirac. L'association a préparé une requête auprès du président du tribunal judiciaire de Créteil, dont dépend le siège de l'Ofpra dans le Val-de-Marne, afin de permettre à M. Assange de déposer une demande formelle d'asile sans être présent sur le territoire. ■